

## Renouvellement carte d'identité MAJEUR

Si la carte d'identité est périmée depuis moins de 5 ans, qu'il n'y a pas de changement de domicile et que la personne possède un passeport en cours de validité, la carte d'identité ne sera pas renouvelée

- Remplir une pré-demande, sur Internet, sur le site :

<https://passeport.ants.gouv.fr/>

Venir, soit avec le n° de pré-demande, soit avec le récapitulatif de pré-demande imprimé.

- Si la carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, acte de naissance intégral (- de 3 mois) de la mairie du lieu de naissance avec filiation **seulement** si votre ville de naissance n'est pas affiliée au système de dématérialisation des actes de naissances, vérifier sur :  
<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

- Pour les personnes nées à l'étranger, pas besoin d'acte de naissance.

- Original** de la facture électricité **ou** eau **ou** téléphone mobile/fixe/internet (moins de 1 an) **ou** dernier avis d'imposition ou de non-imposition **ou** assurance habitation en cours de validité.

- Si personne hébergée** : attestation sur l'honneur de l'hébergeant + pièce d'identité de l'hébergeant (original ou photocopie)+ **original** facture au nom de l'hébergeant.

- 1 photographie d'identité conforme (couleur ou noir-et-blanc, **moins de 6 mois**), sans lunettes et expression neutre, visage dégarni et rien dans les cheveux, non découpée, sans défaut ni pliure, avec le fond uni.



**La photo sera découpée par l'agent le jour du rendez-vous**

- Original** de la carte d'identité à renouveler.

**Les instructions de dossiers ne sont que sur rendez-vous, prendre rendez-vous sur le site internet RDV360**